

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07/07/2017

Dossier complet le :

07/07/2017

N° d'enregistrement :

2017-0157

1. Intitulé du projet

Renouvellement urbain du site Pardoën - Commune de La Madeleine (59)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Gille TRIGNAT Résidences

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Trignat Gilles gérant

RCS / SIRET

3 9 7 | 9 4 7 | 4 3 3 | 0 0 0 2 | 5

Forme juridique

société à responsabilité limitée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° Opérations d'aménagements, créant une surface plancher entre 10 000 et 40 000 m ² et dont la superficie est inférieure à 10 ha	La zone à aménager a une superficie d'environ 2,2 ha. Son aménagement doit permettre la réalisation d'environ 12 500 m ² de surface de plancher à usage de logement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement comprend, au sein d'une friche industrielle aujourd'hui démolie d'environ 2.2 hectares rue Pardoën sur la commune de La Madeleine, la construction d'environ 170 logements répartis sur 12 bâtiments qui s'étagent de R+1 à R+5 avec un niveau de sous-sol sous les bâtiments. Des commerces, activités et services sont éventuellement prévus en rez de chaussée des bâtiments dans le respect des prescriptions du Plan Local d'Urbanisme.

Le projet prévoit également la création de voiries, d'espaces verts collectifs, d'un terrain de sport et de bassins enterrés de tamponnement des eaux (un bassin de tamponnement public et 5 bassins de tamponnement privés).

Le site présente une rampe d'accès piétonne vers les bords de Deûle pour permettre aux résidents de la rejoindre.

Le projet compte environ 270 places de stationnements privés (1 place pour les logements locatifs et 1,5 place en accession) réparties pour moitié en garage et en parking aérien afin de répondre aux besoins des nouveaux habitants et environ 40 places publiques supplémentaires réservées aux habitants du quartier comme demandées par la ville et la métropole lilloise pour améliorer le fonctionnement du quartier.

Le projet répond à la volonté de la ville de La Madeleine d'aménager et de requalifier ses friches industrielles. Il se situe non loin du centre ville et profite de toutes les offres d'équipements situées à proximité.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique de la Ville Renouvelée de la Métropole Européenne de Lille et se trouve dans un espace à urbaniser identifié sur le PLU de Lille Métropole.

Le PADD fixe comme orientation la requalification et le traitement systématique des friches industrielles. Ainsi la revalorisation de la friche industrielle avec la création de logements, d'espaces collectifs et éventuellement publics, ainsi que de valorisation des berges du canal connexe au site concerné répondent pleinement aux objectifs du PADD.

Le projet est compatible avec les volontés du programme local de l'habitat (P.L.H.) de la métropole, arrêté le 29 juin 2012 qui préconise la création d'une offre de logement plus importante, plus qualitative et plus mixte.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux vont se dérouler par phase sur une période de 45 mois environ. Une dépollution des sols est prévue dans le cadre du projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Compte tenu de la typologie de l'offre de logements (environ 170 logements), le projet permettra d'accueillir près de 340 habitants supplémentaires dans un quartier à vocation résidentielle de la commune de la Madeleine.

Le projet s'insère dans un secteur de la ville à vocation résidentielle et bénéficiera de la proximité des commerces et des équipements du centre-bourg de La Madeleine localisés à moins de 800 mètres à l'est (cf annexe 5 plan des abords).

Le nombre de stationnement permettra de répondre aux besoins des ces nouveaux habitants : 1.02 voiture par ménage en 2006 selon l'enquête ménage déplacement de la métropole européenne de Lille, soit environ 170 voitures supplémentaires.

Le projet générera environ 1300 déplacements supplémentaires avec environ 700 déplacements en véhicules motorisés en moyenne par jour (1.8 déplacements en voiture par jour et par personne sur La Madeleine).

Le projet est situé à environ 400 mètres de deux arrêts de bus de la ligne 14 (Marquette les Alouettes-Wattignies), à moins de 500 mètres d'un arrêt de la ligne 56 (Lille Gare-Quesnoy Mairie), à moins de 600 mètres de la ligne Corolle (Villeneuve d'Ascq Hôtel de ville) et de la ligne 50 (Marcq Collège-Grand Saint André) et à moins d'un kilomètre de la gare de la Madeleine.

Le site est également desservi par la voie verte qui longe la Deule et par une bande cyclable sur la rue du Pré Catelan en direction du centre-ville de Lille. La traversé de la rivière peut s'effectuer au droit du Pont Salengro à 800 mètres au sud du projet (cf annexe 6).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager et permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
surface du projet	environ 2.2 hectares
surface plancher totale	environ 12 500 m ²
nombre total de logements	environ 170
nombre de stationnements	environ 300

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Pardoën
59110 La Madeleine

Coordonnées géographiques¹

Long. 3°03'38"E. Lat. 50°39'35"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention de Métropole Européenne de Lille arrêté le 17 juin 2015. Le secteur du projet n'est pas répertorié comme zone à enjeu et est occupé en partie par une zone calme le long du canal de la Deûle.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux sites BASIAS se trouve sur le site : dépôt d'hydrocarbures en activité et station de lavage de citernes routières dont l'activité est terminée. L'étude de pollution des sols réalisée par Burgeap en 2016 (cf annexe 7) montre des pollutions au niveau de plusieurs zones qui donne lieu à un plan de gestion. Les travaux de dépollution seront réalisés préalablement au démarrage du chantier pour assurer la compatibilité du site avec l'usage futur.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nappe des calcaires carbonifères est classée en zone de répartition des eaux en raison de sa surexploitation sur la commune de La Madeleine. La profondeur par rapport au terrain naturel à partir de laquelle les dispositions relatives à la répartition des eaux est de 90 mètres.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet se situe à 2.5 km de deux sites classés situés sur la commune de Lille : - jardin Vauban et abords - quai du Wault, squares Foch et Dutilleul

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement des bâtiments nécessitera un raccordement au réseau local d'alimentation en eau potable. La consommation quotidienne du site est estimée à environ 21 m3 (estimation: 150l/hab/jr). La mise en place des conduites d'eau potable se fera hors zone de pollution concentrées ou mise en place dans des matériaux sains.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation de parkings en sous-sol ou de bassin de tamponnement entraîne un excédent de matériaux. En outre, l'ensemble des sols pollués représentant un volume d'environ 4700 m3 sera excavé et soit évacué en filière adaptée soit confiné sur site selon le plan de gestion.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe actuellement au sein d'une friche industrielle constituée d'une flore pionnière et invasive. Aucun réservoir de biodiversité ou corridor ne se trouve à proximité du projet. Il n'existe aucune sensibilité particulière concernant la flore, la faune ou les habitats.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve au sein d'un secteur concerné par un aléa faible de retraits et gonflements des argiles ainsi qu'un aléa faible de risques sismiques. La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) de la Marque et de la Deûle, approuvée le 29 décembre 2016 classe la Deûle en périphérie du projet en zone de faible probabilité pour les crues.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les mesures de gestion des sols pollués ont été validées par des calculs de risques sanitaires qui montrent que, dans les conditions d'études retenues et en l'état actuel des connaissances scientifiques, les seuils de risques acceptables fixés par le ministère ne seront pas dépassés pour les futurs usagers et l'état environnemental du site est compatible avec les usages prévus.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera environ 1300 déplacements supplémentaires avec environ 700 déplacements en véhicules motorisés en moyenne par jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet est localisé dans la bande affectée par le bruit de la voie ferrée (cat2) Une mission d'étude acoustique spécifique au Bureau de contrôle sera confiée pour déterminer l'isolation acoustique des façades des bâtiments en fonction la catégorie de l'infrastructure selon l'arrêté du 28 Juin 1996. La conception des bâtiments sera adaptée en conséquence pour répondre à la réglementation acoustique (arrêté du 30 Juin 1999).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les phases de terrassement seront sources de vibration pour les riverains du projet mais resteront limitées dans le temps.</p> <p>Le périmètre d'étude est localisé à environ 20 mètres d'une voie ferrée qui peut générer des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rues qui bordent le site sont déjà équipées d'éclairage public.</p> <p>Les cheminements d'accès aux bâtiments seront éclairés dans le respect des lois d'accessibilité et dans un souci d'optimisation afin de limiter la consommation énergétique et limiter la pollution lumineuse nocturne.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux et exploitation, les rejets de polluants atmosphériques seront induits par le trafic et la consommation énergétique globale des bâtiments.</p> <p>Compte tenu de la nature de l'opération ces rejets seront limités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - trafic de véhicules de l'ordre de 700 véhicules par jour, - bâtiments construits selon la RT2012
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En plus de la pollution des sols, l'étude géotechnique montre que le sol n'est pas adapté à la réalisation d'un système d'infiltration des eaux pluviales.</p> <p>Les eaux pluviales seront rejetées dans le réseaux d'assainissement avec la réalisation d'ouvrages tampons et débits de fuite conforme aux prescriptions de la Métropole Européenne de Lille.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'excavation des sols pollués pourra être gérée de deux manières : transfert hors site en filière adaptée ou confinement sur site en merlon paysager.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est démoli, aucune activité en cours.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le présent projet cumule des effets avec différents projet situés à proximité :

- le projet d'urbanisation mixte (artisanat et commerce) au droit de l'ancienne gare marchande sur la commune de La Madeleine, situé à une centaine de mètres au nord. Le projet prévoit la création d'environ 24 000 m² de SP à vocation d'activité.
- le projet de requalification des friches Tifany et café'In (site Montalembert) sur la commune de Villeneuve d'Ascq, situé à moins de 9 km à vol d'oiseau du site rue Pardoën. Le projet prévoit la création de 375 logements sur un terrain d'environ 10 ha
- le projet Saint-Sauveur situé au sud-est de Lille au sein d'une friche de 23 hectares prévoyant des logements, commerces, bureaux, équipements
- le projet de création de la ZAC "Rhodia" sur les communes de Marquette-lez-Lille et Saint-André qui prévoit la création de 1600 logements sur un site industriel de 60 ha imbriqué au cœur de la ville.
- le projet de réalisation d'une zone mixte habitat-artisanat-tertiaire à Wasquehal prévoyant 309 logements sur un terrain de 6 hectares

Les effets potentiellement cumulés au sein du territoire de Lille Métropole; à proximité avec le site Pardoën sont de type :

- effet positif: renouvellement et redynamisation de la partie nord-ouest de la ville de La Madeleine. Les deux projets sur la commune sont complémentaires.
- effet négatif: augmentation de la fréquentation, du trafic, de la quantité de déchets produites (ménagers, eaux usées...), de la consommation des énergies (eau, électricité...) à l'échelle de la Métropole lilloise.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures d'évitement :

- la localisation du projet contribue à la rénovation urbaine du centre ville de la Madeleine en réhabilitant une friche industrielle désaffectée, dont les accès sont d'ores et déjà existant permettant de limiter l'étalement urbain et de renforcer la pérennité des équipements localisés dans le centre ville de La Madeleine,
- le projet est desservi par deux lignes de bus (lignes 14 et 56) dont l'arrêt "Scrive" est localisé à moins de 200 mètres du projet permettant de rejoindre facilement la gare et le centre ville limitant les déplacements motorisés.

Mesures de réduction :

- Isolement acoustique des logements
- Absence de nuisances supplémentaires et amélioration du cadre de vie des riverains,
- Contribution à la densification de la trame urbaine permettant de limiter les volumes de trafic motorisé, tout en favorisant les modes de déplacements doux (piétons et cycles).
- Prise en compte de la gestion des eaux pluviales à travers la création de bassin de tamponnements et la mise en place d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales
- Respect de la biodiversité en maintenant des espaces verts au sein d'un secteur actuellement très peu attractif pour la faune.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet peut être dispensé d'étude d'impact puisqu'il concerne un ancien site industriel dans un contexte urbain relativement dense. La redynamisation du quartier et la dépollution des sols engendre des effets positifs conformément aux objectifs fixés par le PLU.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 6: plan des modes doux et des transports en commun

Annexe 7: Diagnostic environnemental du milieu souterrain et plan de gestion - BURGEAP - juillet 2016 (non publié)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LA TRONCHE

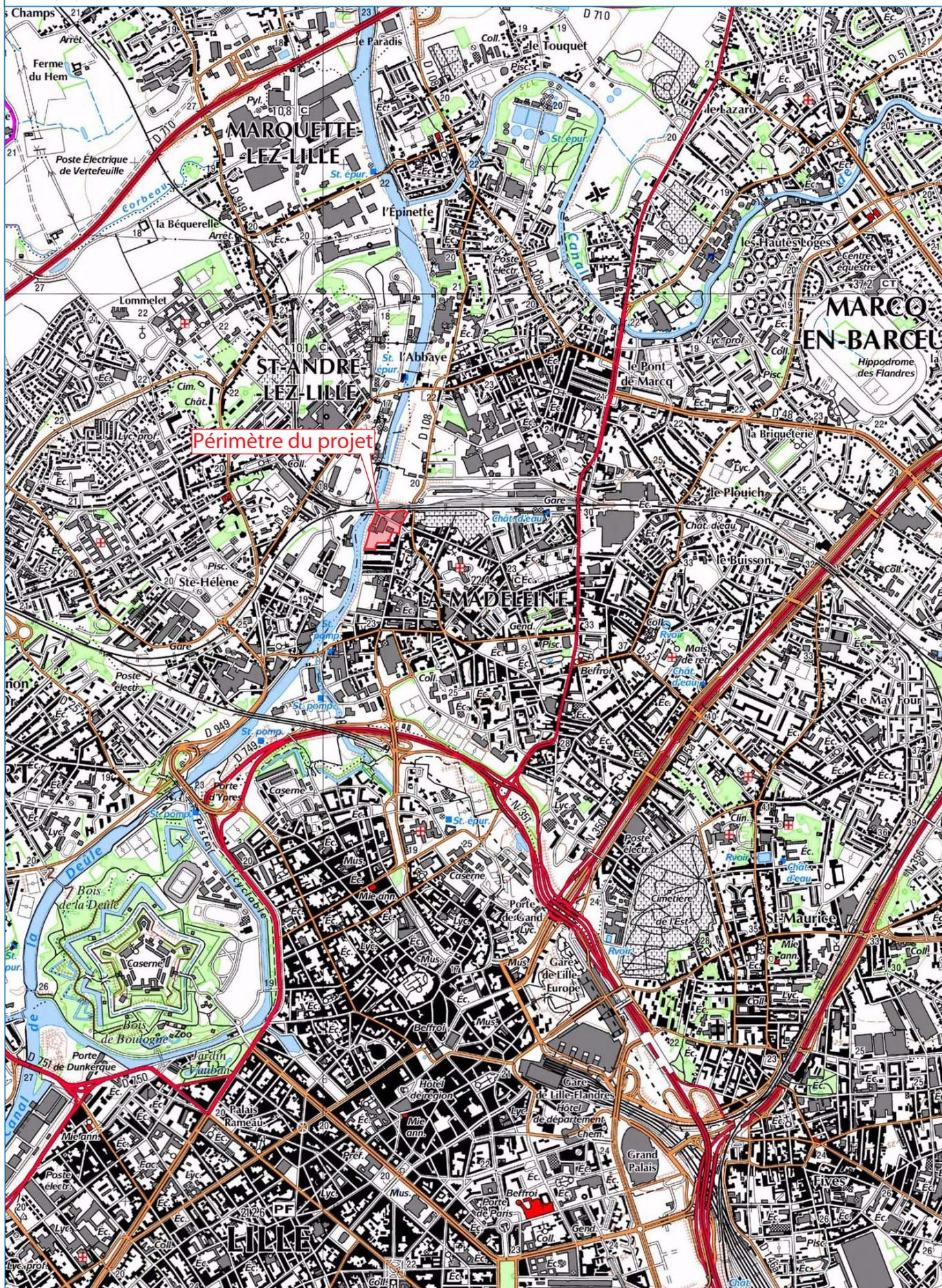
le, 04 juillet 2017

Signature





ANNEXE 2 PLAN DE SITUATION



Périmètre du projet

ANNEXE 3 : PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE





Projet de renouvellement urbain - Commune de la Madeleine (59)

ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET



Ce document est la propriété de SETIS il ne peut être reproduit ou divulgué sans son autorisation expresse.



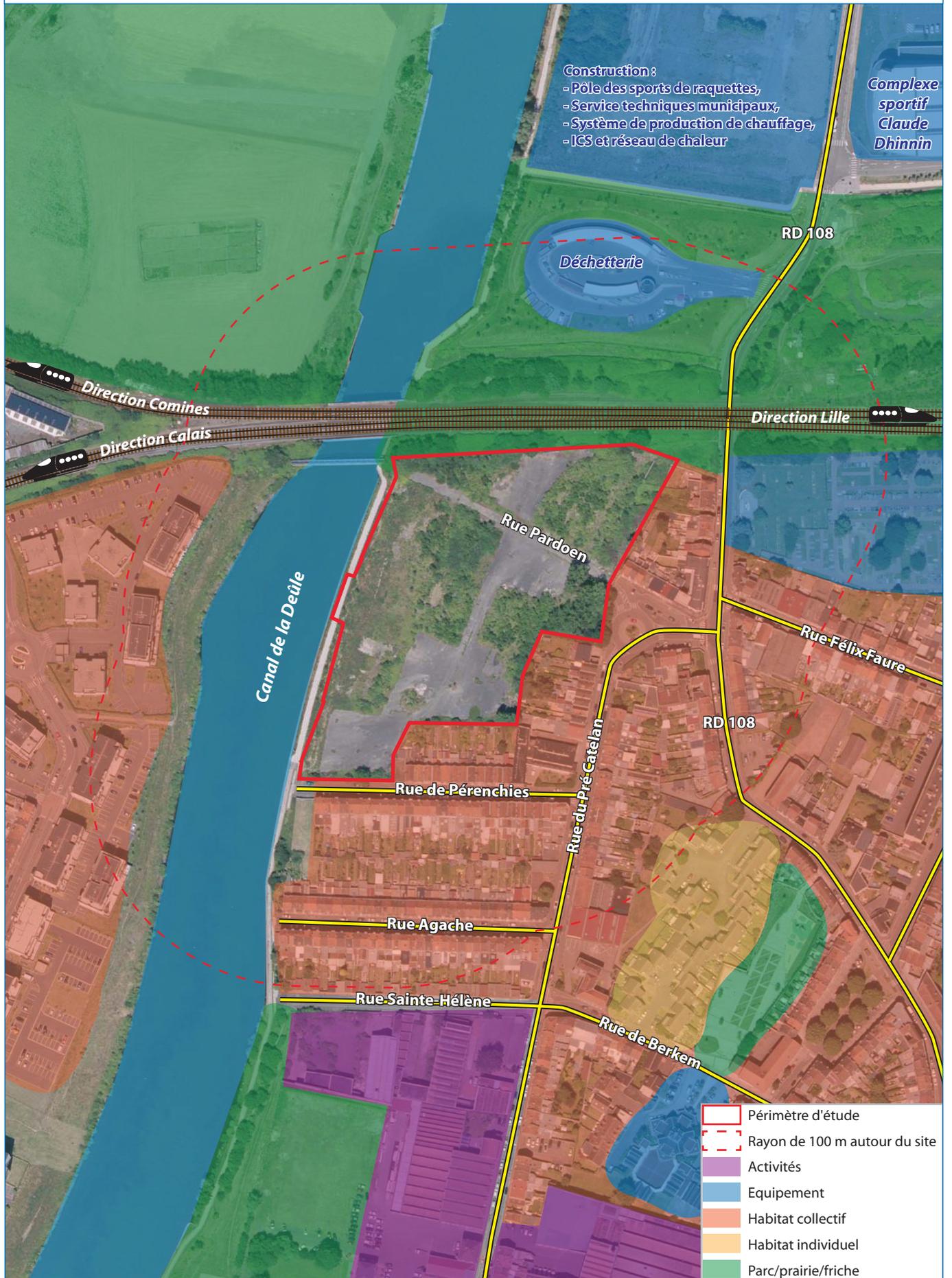
Fond : Plan masse du projet - Atelier architectes - 6 janvier 2017

1/1 750  50 m

Juillet 2017



ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS



Construction :
- Pôle des sports de raquettes,
- Service techniques municipaux,
- Système de production de chauffage,
- ICS et réseau de chaleur

Complexe sportif Claude Dhinnin

Déchetterie

Direction Comines

Direction Calais

Direction Lille

Canal de la Detille

Rue Pardoën

Rue Félix-Faure

Rue de Pérenchies

Rue du Pré-Catelan

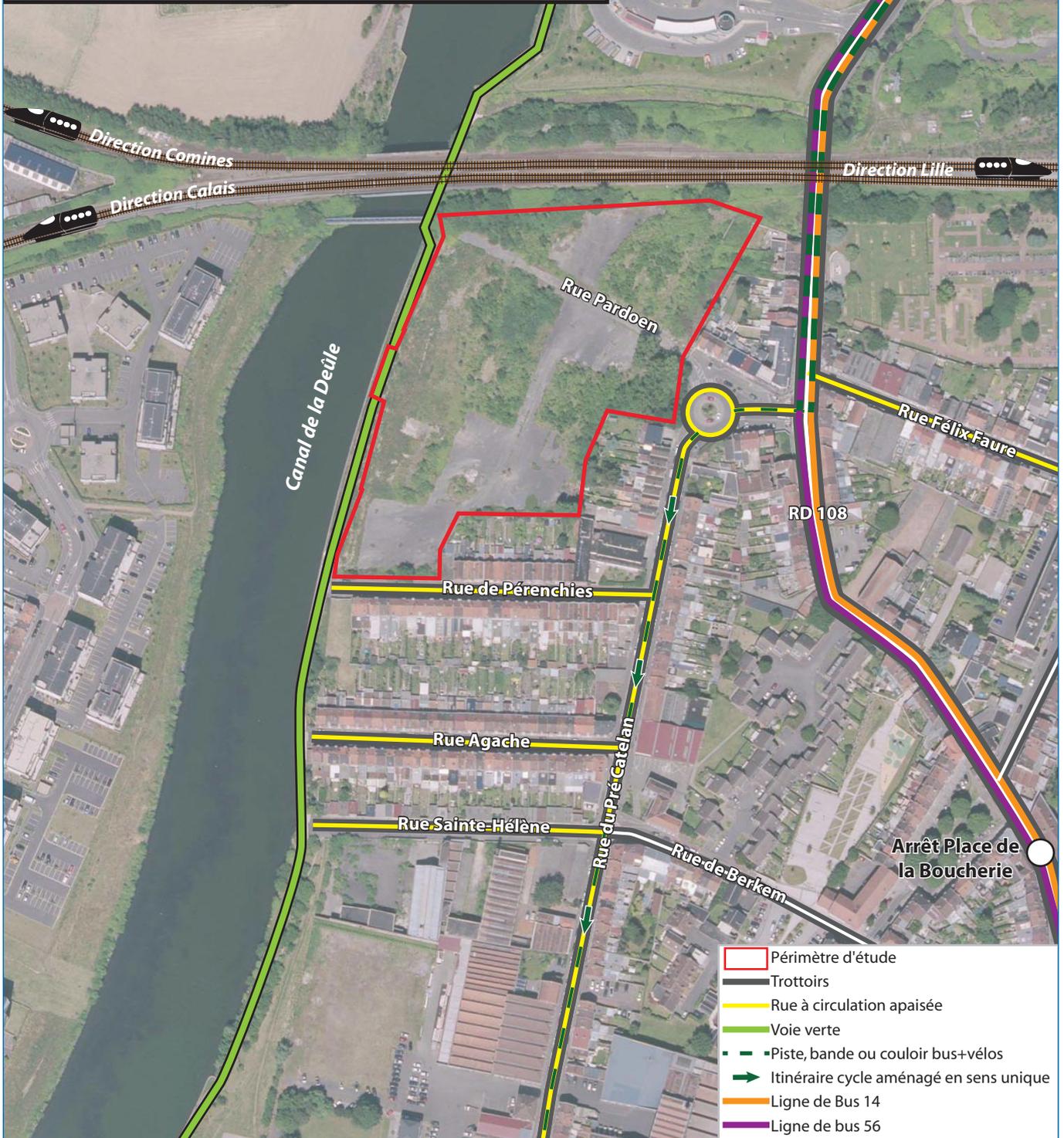
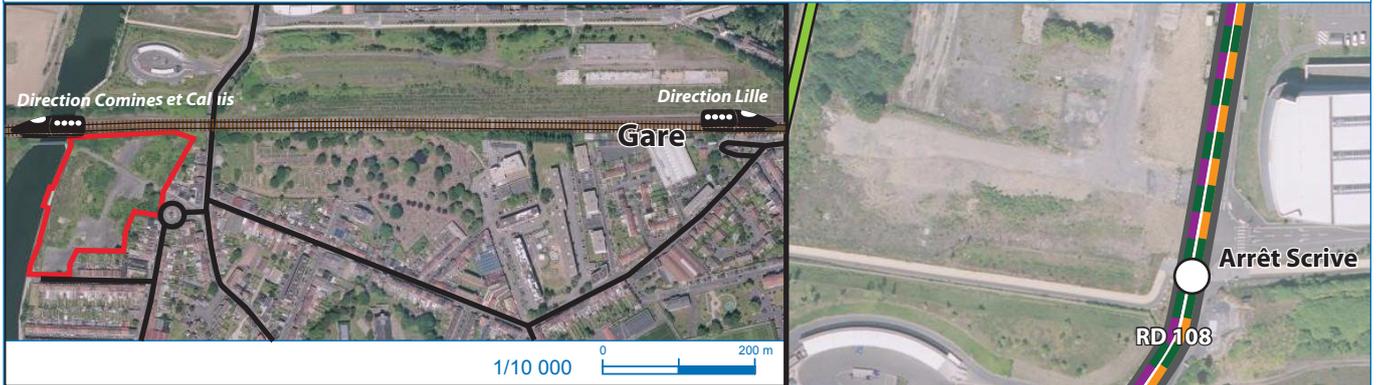
Rue Agache

Rue Sainte-Hélène

Rue de Berkem

-  Périmètre d'étude
-  Rayon de 100 m autour du site
-  Activités
-  Equipement
-  Habitat collectif
-  Habitat individuel
-  Parc/prairie/friche

ANNEXE 6 : MODES DOUX ET TRANSPORTS EN COMMUN



- Périmètre d'étude
- Trottoirs
- Rue à circulation apaisée
- Voie verte
- Piste, bande ou couloir bus+vélos
- Itinéraire cycle aménagé en sens unique
- Ligne de Bus 14
- Ligne de bus 56

Ce document est la propriété de SETIS Il ne peut être reproduit ou divulgué sans son autorisation expresse.

